

Conseil communal du 28 janvier 2013

Question orale de Mme Nagy concernant « le Plan de stationnement de la Ville de Bruxelles »

Mme Nagy. - Le Collège précédent a adopté, puis retiré, le Plan de stationnement voté au Conseil communal par majorité contre opposition. Nous avons critiqué ce plan sur deux axes : le manque de concertation et l'absence d'une politique de mobilité, après la non-adoption du Plan de mobilité communale. Les habitants et les travailleurs des hôpitaux et écoles de la Ville se sont émus des propositions qui ne tenaient pas compte de la réalité de leur situation. Madame l'échevine, vous avez déclaré que le Plan ne s'appliquerait pas en l'état, que des modifications y seraient apportées, que Neder-over-Heembeek et Haren en étaient exclus.

Le Collège proposera-t-il une modification du texte du règlement adopté ? Fera-t-il l'objet d'une enquête publique ou d'une autre forme de concertation ? Le Collège intégrera-t-il ce Plan de stationnement dans le cadre plus global d'une politique de mobilité ? Dans l'affirmative, qu'en est-il du projet de Plan de mobilité approuvé par le précédent Collège ?

M. le Bourgmestre. - La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre, échevine. - Comme vous le savez, la mise en fonction de certains horodateurs a été suspendue. Le Plan a bel et bien été adopté en séance du Conseil communal en juin 2012. Il a été suspendu pendant la campagne électorale dans certaines zones. L'engagement a été pris par la nouvelle majorité de soumettre à la concertation un nouveau projet de Plan de stationnement dans les zones de Laeken, Neder-over-Heembeek, Haren, Louise et Roosevelt. Nous souhaitons répondre à la nécessité de prendre rapidement de nouvelles dispositions pour ne pas laisser les citoyens dans l'incertitude et mesurer

l'impact budgétaire desdites mesures. Je soumettrai donc à l'avis du Collège un nouveau Plan de stationnement qui intégrera à la fois les spécificités locales et les futures obligations régionales.

Dans un premier temps, il ne s'agira pas du plan communal tel que prévu dans le Plan de stationnement régional, mais d'un plan intermédiaire. Il permettra à la Région de lancer la procédure nécessaire à la mise en œuvre de son Plan de stationnement et à notre Plan communal de s'y intégrer.

Le projet de la Ville vise à réguler le stationnement dans les rues nécessitant une rotation de celui-ci, mais en préservant les intérêts des habitants, des automobilistes, des autres usagers de la voie publique, des navetteurs, des commerçants et autres professionnels. Vous imaginez qu'il s'agit d'un périlleux exercice d'équilibre entre les intérêts des uns et des autres. Il ne peut être réussi que par une vision d'ensemble de toutes les zones, et par une réelle politique de mobilité prévoyant des aménagements répondant au problème du stationnement.

Il est donc indispensable de prévoir la création de parkings publics avec des tarifs préférentiels pour les riverains, la création de parkings hors voirie pour compenser la diminution éventuelle du nombre de places en chaussée et la conclusion d'accords avec les communes limitrophes. Rendez-vous a déjà été pris avec Jette, Ixelles et Etterbeek pour harmoniser le stationnement sur les zones riveraines, fixer un cadre de tarification, également en harmonie avec le Plan régional, créer des cartes de dérogation claires et cohérentes (riverains, véhicules partagés, handicapés, entreprises, écoles, crèches) et des cartes de dérogation temporaires pour les chantiers, les entrepreneurs et d'autres professions (plombiers, électriciens, médecins en visite).

Le nouveau projet sera soumis à la concertation et quatre dates seront proposées pour les zones où l'application du précédent plan a été suspendue.

La réglementation ne permet pas seule de résoudre la question du stationnement. Pour ce faire, il sera indispensable d'instaurer une collaboration étroite avec les

différents services : mobilité, voirie, police. Des projets d'aménagement du territoire seront également étudiés pour augmenter le nombre de places de stationnement. Le stationnement figure parmi les volets d'une politique globale de mobilité et il est certain que nous travaillerons en étroite collaboration avec Mme Ampe.

Mme Nagy.- Les mesures sont donc suspendues. Mais un règlement a été voté au Conseil communal. La légalité du Plan est donc en question.

Mme Lemesre, échevine.- Je partage votre avis, raison pour laquelle je proposerai l'organisation de concertations dans les zones concernées (Haren et Roosevelt). Dans l'attente, nous avons interrompu l'achat et l'implantation de nouveaux horodateurs. Imaginez ce que représenterait l'implantation d'horodateurs sur la totalité de l'avenue Roosevelt, y compris en termes de contrôle... Le Plan de stationnement doit également être réétudié dans les zones de jardins, notamment à Neder-over-Heembeek. Nous avons donc pris la décision de geler le dispositif par souci de bonne gestion des deniers publics. Pour accélérer le processus, les zones concernées seront rapidement soumises à enquête avant l'élaboration d'un Plan communal en harmonie avec le Plan régional. La question des zones limitrophes devra faire l'objet de concertations, notamment pour que les cartes riverains soient valables des deux côtés de la voirie. Tout cela n'apparaissait pas dans le plan initial.

M. le Bourgmestre.- Les riverains de l'avenue Brugmann seront également consultés.